



DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

DIRECTION DE LA STRATÉGIE
ET DU DÉVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL

Tél. : 27 20 30 90 47
E-mail : dsmi@tresor.gouv.ci
Adresse : BP V 98 ABIDJAN

Le Directeur

Abidjan, le 19 NOV 2025

N° 02873 /MFB/DGTCP/DSDI/SDAJ/KKP/SYS

Destinataires : Mesdames et Messieurs :

- l'Inspecteur Auditeur Général du Trésor ;
- le Coordonnateur de l'Observatoire de l'Éthique et de la Déontologie du Trésor Public ;
- le Directeur de la Qualité et de la Normalisation ;
- la Directrice des Ressources Humaines ;
- la Directrice de la Formation ;
- le Directeur de la Communication et des Relations Publiques ;
- le Président de l'Association des Comptables Supérieurs du Trésor de Côte d'Ivoire (ACST-CI) ;
- le Président de l'Amicale des Personnes vivant avec un Handicap, Agents du Trésor de Côte d'Ivoire (APHAT-CI) ;
- la Présidente de l'Amicale des Secrétaires, Standardistes et Assimilés du Trésor (ASSAT).

V/Réf. :

Objet : Révision de la décision portant désignation des membres de la Cellule Sectorielle Genre

Nombre de pièces jointes : 02

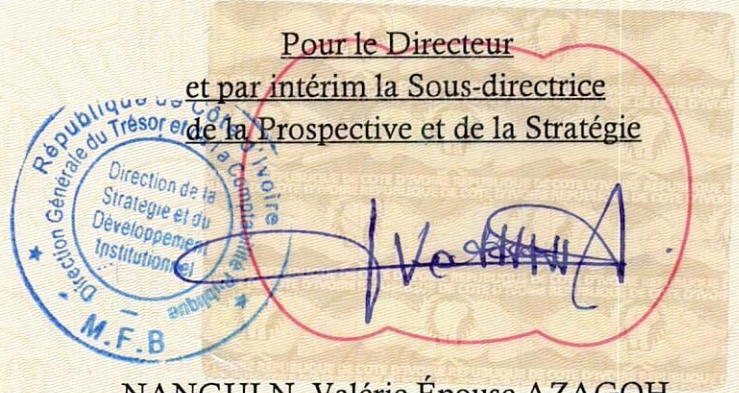
Dans le cadre du fonctionnement de la Cellule Sectorielle Genre du Trésor Public, et au regard des changements intervenus dans la situation professionnelle de certains membres (promotion, mobilité, retraite, etc.), il apparaît nécessaire d'actualiser la composition de ladite Cellule.

Aussi voudrais-je vous prier de nous faire parvenir, au plus tard le mercredi 26 novembre 2025, à l'adresse électronique dsmi@tresor.gouv.ci, les noms et fonctions des représentants de vos structures respectives, conformément à l'article 3 de la décision portant création de la Cellule.

À toutes fins utiles, la décision de désignation des membres, à réviser, est également jointe à la présente.

Il importe de rappeler que les désignations aux postes de Président, de Secrétaire Technique et de Secrétaire Administratif Adjoint relèvent de la compétence discrétionnaire du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique.

Pour le Directeur
et par intérim la Sous-directrice
de la Prospective et de la Stratégie

A blue circular official stamp from the République de Côte d'Ivoire, Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (M.F.B.), Direction de la Stratégie et du Développement Institutionnel. A red heart-shaped outline is drawn around the text and the signature. The signature is in blue ink and appears to be 'Valérie'.

NANGUI N. Valérie Épouse AZAGOH



DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Décision n° 00813 /MEF/DGTCP/ DEMO du '15 JUIN 2021'
portant désignation des membres de la Cellule Sectorielle Genre du Trésor Public

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU TRÉSOR ET DE
LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE,**

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi organique n° 2014-336 du 5 juin 2014 relative aux lois de finances ;
- Vu la loi organique n° 2014-337 du 5 juin 2014 portant Code de Transparence dans la gestion des Finances Publiques ;
- Vu le décret n° 2016-460 du 29 juin 2016 portant nomination du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
- Vu le décret n° 2016-600 du 03 août 2016 portant organisation du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Économie et des Finances, tel que modifié par le décret n° 2018-418 du 16 mai 2018 et le décret n° 2020-52 du 15 janvier 2020 ;
- Vu le décret n° 2021-176 du 26 mars 2021 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2021-181 du 6 avril 2021 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2021-190 du 28 avril 2021 portant attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu le Plan Stratégique de Développement 2021-2025 du Trésor Public ;

Considérant les nécessités de service,

DECIDE

Article 1^{er}: Sont désignées dans les fonctions et qualités ci-après, au sein de la Cellule Sectorielle Genre du Trésor Public, les personnes dont les noms suivent:

• **Président :**

Monsieur ASSAHORE Konan Jacques, Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique

• **Secrétaire Technique :**

Madame GBANE née CISSE Absatou, Sous-directeur de la Qualité Administrative à la Direction de la Qualité et de la Normalisation

• **Secrétaire Administratif :**

Madame KOFFI née KABLAN Sabine, Chef de Service Vie Associative et Corporative à la Direction des Ressources Humaines

Secrétaire Administratif Adjoint :

Madame KEITA née AKE Choh Désirée Marie Noëlle, Attachée de direction à la Caisse Complémentaire de Retraite des Agents du Trésor (CRAT).

• **Membres :**

- Madame KOUAKOU née KOUAHO Affala Eugénie, Inspecteur Vérificateur Principal ;
- Madame MELESS née KOUAME Akissi Elisabeth, Payeur de la Région de l'Agneby-Tiassa ;
- Madame VIE née YAO Amenan Pauline, Payeur Général des Loisirs, de la Culture et des Cultes ;
- Monsieur BALIE Edgard Innocent, Expert en management à la Direction de la Formation ;
- Madame OUATTARA Alice épouse TANOHO, Fondée de Pouvoirs à la Paierie Générale des Logements et Equipements Collectifs (PGLEC) ;
- Madame KOUMOUE Catherine Marie Dominique épouse ZEMIN, Fondée de Pouvoirs à la Trésorerie Générale de BOUNA ;
- Monsieur DANON KOME Aristide, Secrétaire Assistant Administratif à la Trésorerie Principale d'Abobo, Président de l'Amicale des personnes vivant avec un Handicap Agent du Trésor (APHATCI) ;
- Monsieur BADOU Atta, Chef de Service Relation Presse et Production à la Direction de la Communication et des Relations Publiques ;
- Monsieur KANON Guy Patrice, Assistant à l'Observatoire de l'Éthique et de la Déontologie du Trésor Public.

Article 2: La présente décision abroge toutes dispositions antérieures, notamment la décision n° 00385/MEF/DGTCP/DEMO du 28 décembre 2018, et prend effet à compter de sa date de signature.

Fait à Abidjan, le **15 JUIN 2021**



ASSAHOUE KONAN JACQUES
Directeur Général
du Trésor et de
la Comptabilité Publique

Ampliations

- Direction Générale 1
- Intéressés 13
- DDA 1



DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

**Décision n° 00812/MEF/DGTCP/DEMO du '15 JUIN 2021'
portant création d'une Cellule Sectorielle Genre au sein du Trésor Public**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU TRÉSOR ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi organique n° 2014-336 du 5 juin 2014 relative aux lois de finances ;
- Vu la loi organique n° 2014-337 du 5 juin 2014 portant Code de Transparence dans la gestion des Finances Publiques ;
- Vu le décret n° 2016-460 du 29 juin 2016 portant nomination du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
- Vu le décret n° 2016-600 du 03 août 2016 portant organisation du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Économie et des Finances, tel que modifié par le décret n° 2018-418 du 16 mai 2018 et le décret n° 2020-52 du 15 janvier 2020 ;
- Vu le décret n° 2021-176 du 26 mars 2021 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2021-181 du 6 avril 2021 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2021-190 du 28 avril 2021 portant attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu le Plan Stratégique de Développement 2021-2025 du Trésor Public ;

Considérant les nécessités de service,

D E C I D E

Article 1^{er} : Il est créé, au sein de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, une Cellule Sectorielle Genre.

Article 2 : La Cellule Sectorielle Genre a pour missions de :

- prendre part aux travaux de la Cellule Genre du Ministère de l'Économie et des Finances ;

- définir les grandes orientations de la Politique Genre du Trésor Public ;
- concevoir le plan d'actions de la Politique Genre du Trésor Public et veiller au respect du chronogramme de mise en œuvre ;
- élaborer tout projet de texte en rapport avec la Politique Genre du Trésor Public.

Article 3 : La Cellule Sectorielle Genre est composée :

- du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
- d'un représentant de l'Inspection Générale du Trésor ;
- d'un représentant de la Direction de la Qualité et de la Normalisation ;
- d'un représentant de la Direction des Ressources Humaines ;
- d'un représentant de la Direction de la Formation ;
- d'un représentant de la Direction de la Communication et des Relations Publiques ;
- de deux représentants des Postes Comptables Généraux ;
- de deux représentants des Postes Comptables Déconcentrés ;
- d'un représentant de l'Amicale des personnes vivant avec un Handicap Agents du Trésor de Côte d'Ivoire (APHAT-CI) ;
- d'un représentant de l'Observatoire de l'Éthique et de la Déontologie ;
- d'un représentant de l'Amicale des Secrétaires, Standardistes et Assimilés du Trésor.

Article 4 : La Cellule Sectorielle Genre comprend une Présidence, un Secrétariat Technique, un Secrétariat Administratif et des membres.

Article 5 : La Présidence de la Cellule Sectorielle Genre est assurée par le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique ou son représentant.

Le Président définit les grandes orientations, en rapport avec la Politique Genre du Ministère de l'Economie et des Finances.

Il confie aux membres toute tâche qu'il juge nécessaire à l'accomplissement efficace des missions de la Cellule Sectorielle Genre.

Article 6 : Le Secrétaire Technique de la Cellule Sectorielle Genre est désigné par le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique.

Le Secrétaire Technique coordonne les activités de la Cellule Sectorielle Genre et en rend compte au Président.

Article 7 : Le Secrétariat Administratif de la Cellule Sectorielle Genre est tenu par le représentant de la Direction des Ressources Humaines. Il est assisté d'un Secrétaire Administratif Adjoint.

Le Secrétaire Administratif de la Cellule Sectorielle Genre est chargé de :

- rédiger les comptes rendus des réunions ;
- élaborer les rapports de synthèse ;
- rédiger le rapport d'activités.

Article 8 : Les réunions de la Cellule Sectorielle Genre se tiennent, sur convocation du Secrétaire Technique, au moins une fois par trimestre et autant de fois que de besoin.

Article 9 : Pour l'exécution de ses missions, le cadre de concertation peut se faire assister de toute personne ressource dont la contribution lui semble opportune.

Article 10 : La présente décision abroge toutes dispositions antérieures, notamment la décision n° 00384/MEF/DGTCP/DEMO du 28 décembre 2018, et prend effet à compter de sa date de signature.

Fait à Abidjan, le **15 JUN 2021**

Ampliatiions :

- Direction Générale	1
- Services concernés	13
- DDA	1



ASSAHORE KONAN JACQUES
Directeur Général
du Trésor et de
la Comptabilité Publique